

FCP de droit français

ISMO DYNAMIC

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2021

Société de gestion : WIDE Asset Management

Dépositaire : CACEIS Bank

Commissaire aux comptes : MAZARS

WIDE Asset Management - 56, boulevard Pereire - 75017 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	7
5. Certification du commissaire aux comptes	12
6. Comptes de l'exercice	17
7. Annexe (s)	34
Caractéristiques de l'OPC (suite)	35

Document d'Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ISMO DYNAMIC - Part I

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)
Ce FCP est géré par **Wide Asset Management**

Objectifs et politique d'investissement

Vous investissez dans un portefeuille investi dans différentes classes d'actifs, au travers d'une gestion profilée, afin d'obtenir une performance annuelle, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant :

Indicateur de référence : 75% MSCI World en Euro (dividendes nets réinvestis), 25% Barclays Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis), après prise en compte des frais courants.

Stratégie globale du FCP : Le FCP a pour objet la gestion d'un portefeuille investi essentiellement en ETF. Il est exposé, à travers ces ETFs, aux marchés actions, obligataires et monétaires européens et internationaux. Le FCP est géré dans d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 5.

Univers d'investissement : Les classes d'actifs indiciaires retenues pour l'univers d'investissement représentent les plus grandes classes d'actifs : (actions des pays développés, actions des pays émergents, obligations d'états européens, obligations inflation européennes, obligations d'entreprises européennes, obligations des pays émergents).

Allocation : l'équipe de gestion détermine une allocation en termes d'exposition aux marchés actions, obligataires et monétaires qui peut s'éloigner des proportions de l'indicateur de référence, mais qui réplique un niveau de risque compatible avec l'objectif de gestion. Le fonds est composé essentiellement d'ETFs répliquant les indices sélectionnés. **Wide Asset Management** fait le choix d'investir sur des ETFs de façon à minimiser les incidences des stratégies d'investissement discrétionnaires et de bénéficier d'actifs liquides et transparents, de nature synthétique avec des frais de gestion bas.

Marchés Actions : L'exposition action du FCP sera comprise entre 60% et 100% de son actif à travers des ETFs actions des pays développés et/ou émergents. Le FCP ne détiendra pas d'actions en direct.

Marchés Taux : L'exposition du FCP sera comprise entre 0% et 40% de son actif à travers des ETFs obligataires. Il ne détiendra pas d'obligation en direct. Le FCP pourra ainsi être exposé à des obligations émises par des états de pays développés ou par des organismes supranationaux européens, des obligations d'entreprises de la catégorie « Investment Grade » (expo max 30%), des obligations d'entreprises de la catégorie « High Yield » (titres spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- (S&P / Fitch) ou Baa3 (Moody's)) (expo max 20%), des obligations émises par des pays émergents (expo max 20%), ou encore des obligations indexées sur l'inflation ou foncières.

La décision d'acquérir, de conserver ou de céder les produits de taux ne se fonde

pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité.

Marchés émergents : l'exposition sera au maximum de 20% pour les actions des pays émergents et de 20% pour les obligations émises par des pays émergents.

Les devises : Le fonds peut investir dans des ETFs libellés en US dollar. Le fonds est alors exposé à la devise à hauteur de la valeur de l'investissement.

Le FCP pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, le FCP pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Durabilité : La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement. La gestion privilégie les ETFs ayant des indices prenant en compte des critères ESG dans leur construction.

Le FCP est donc soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Durée de placement minimum recommandée : 5 ans.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour.

Profil de risque et rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et de risque auquel votre investissement est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FCP a un niveau de risque de 5, en raison de son exposition au risque de taux et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Utilisation des Instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du FCP. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant.

3. RAPPORT DE GESTION

Le fonds ISMO Dynamic est un fonds profilé dont l'allocation d'actifs peut différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. En effet, afin d'améliorer le couple rendement/risque, le fonds peut investir sur d'autres classes d'actifs, via des ETFs, que celles présentes dans l'indicateur de référence. En 2021, le fonds ainsi été exposé aux actions des pays développés européens et nord-américains, aux actions et obligations des pays émergents, aux obligations d'entreprises de bonne qualité et spéculatives et aux obligations d'états européens. L'allocation entre les classes d'actifs est déterminée chaque semestre de manière à obtenir un couple rendement/risque conforme au profil de risque du fonds.

L'année a été marquée par la levée progressive des restrictions liées au Covid et par une forte reprise de l'économie mondiale. Le maintien d'une stratégie accommodante par la plupart des banques centrales et les politiques de soutien à l'économie ont alimenté une croissance rapide des profits des entreprises.

Le deuxième trimestre a été marqué par le retour de l'inflation et par l'envol des prix des matières premières sans pour autant provoquer de hausse significative des taux longs.

Dans cet environnement les marchés actions ont atteint des niveaux historiques.

L'allocation a été maintenue toute l'année. Il n'y a pas eu de modification lors du calcul de la nouvelle allocation de juillet.

Sur l'année, le fonds a largement profité de son exposition aux actions des pays développés, principale source de performance. L'exposition au marchés émergents n'a pas eu d'impact compte tenu des réformes en cours en Chine pour réguler notamment le secteur des technologies.

L'exposition obligataire a contribué négativement à la performance du fonds. La remontée des taux en fin d'année en réaction à la hausse de l'inflation, accompagnée d'une pentification de la courbe des taux ont eu un impact négatif sur les marchés obligataires. Enfin, l'exposition aux devises, notamment au dollar, a contribué positivement à la performance.

Le fonds privilégie l'investissement dans les ETFs qui suivent des indices ISR ou ESG. Ces indices ont pour la plupart battu leur indice parent de référence à partir duquel ils sont construits, compte tenu de leur sur pondération aux valeurs de croissance. Or ces valeurs, notamment technologiques, ont été privilégiées par les investisseurs durant la sortie de crise. L'exposition ESG a été renforcée avec l'introduction progressive d'un ETF répliquant l'indice Bloomberg Barclays MSCI Euro Corporate High Yield Sustainable BB+ SRI Bond dans l'exposition aux obligations High Yield.

Performances :

L'indicateur de référence est le suivant : 75% MSCI World en Euro (dividendes nets réinvestis), 25% Barclays Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis)

Part	ISIN	Performance 2021	Indicateur de référence
Part S	FR0013467081	21.09%	21.64%
Part I	FR0013467099	20.74%	21.64%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ISHARES SUST MSCI EM SRI	214 303,89	
ISHARES EUROPE SUST SCREENED	201 393,85	5 079,60
AMUNDI INDEX MSCI EURO S UCITS ETF DR A	177 417,23	6 766,20
ISHARES IV PLC ISHARES MSCI USA SRI UCITS ETF ACC	159 465,54	
BNP Paribas Easy MSCI USA SRI S-Series 5 Capped UCITS ETF Ca	145 464,36	
ISHARES EUR HY CORP ESG EURA	104 758,32	
ISHS EURO HIGH YLD CORP BD UCITS EUR DIS	62 583,40	
ISHARES EURO INFLATION LINKED BOND	45 423,10	
ISHARES BC EURO TREAS BOND	39 793,60	
iShares J.P. Morgan ESG EM Bond UCITS ETF USD (Acc)	38 292,94	

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE VOTE

Il n'y a pas de droit de vote attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas de titres gérés par WIDE AM.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Wide AM n'a pas mis en place une politique d'investissement labellisée « ESG » c'est-à-dire respectant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Toutefois, Wide AM a comme conviction que l'intégration de l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ou ESG), en plus des critères financiers traditionnels, est un facteur de performance et de réduction des risques à long terme. L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est aussi un moyen pour Wide AM d'investir à travers des ETFs dans des entreprises dont les pratiques sont compatibles avec ses valeurs et celles de ses clients en excluant des secteurs controversés.

Wide AM privilégie des ETFs qui répliquent des indices spécifiques ISR. Sont en particulier retenus, ceux dont la performance et la qualité sont proches de l'indice traditionnel.

Il est à noter que les indices ISR retenus par les ETFs peuvent avoir des méthodologies de sélection qui leur sont propres et peuvent être différentes d'un ETF à un autre.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Durabilité – Taxonomie

Le Règlement Taxonomie (Règlement (UE) 2020/852), a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands principes environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.

Afin d'obtenir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à plusieurs des six objectifs environnementaux, tout en ne nuisant pas à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »).

Le fonds privilégie ses investissements dans des ETFs qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociale ou une combinaison de ces deux caractéristiques (article 8 du Règlement (UE) 2019/2088), en répliquant des indices conçus pour représenter la performance d'entreprises ayant des notations environnementales, sociales et de gouvernances (ESG) élevées.

Les indices utilisent une approche de sélection « best-in-class » permettant de cibler les 25% des entreprises les plus performantes de chaque secteur en fonction de leurs notations ESG.

Les indices sont également conçus pour exclure ou sous-pondérer les entreprises impliquées dans des activités telles que les armes controversées, les armes à feu civiles, les armes nucléaires et le tabac.

Enfin, les ETFs qui appliquent en plus une stratégie de réduction de l'exposition aux entreprises impliquées dans les énergies fossiles sont privilégiés avec comme objectif l'atténuation du changement climatique.

Pour les ETFs investissant dans les obligations des pays émergents, les filtres et la méthodologie sont différents : les émetteurs tirant des revenus du charbon thermique, du tabac et des armes, ainsi que ceux ne respectant pas les « Global Compact » des Nations Unies sont exclus.

Les données ESG sur les ETFs sont obtenues auprès de fournisseurs externes tiers, comme MSCI. Ces séries de données comprennent des notes agrégées ESG, des indicateurs relatifs aux émissions de carbone, des informations sur l'implications des entreprises dans des secteurs controversés. Ces données permettent d'évaluer l'amélioration apportées par les filtres appliqués par rapport aux mêmes indices ne les prenant pas en compte.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements ciblant des activités économiques qualifiées d'activités durables, sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la société de gestion fait ses meilleurs efforts pour divulguer cette proportion d'investissement dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des Normes techniques réglementaires en ce qui concerne le contenu et la présentation des divulgations conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie, dans le processus d'investissement, dès que cela sera raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables qui sera mis à disposition des investisseurs.

Avant cette échéance, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

A partir de la pleine disponibilité des données et de la finalisation des méthodologies de calcul pertinentes, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans les activités durables sera mise à disposition des investisseurs.

Le principe consistant « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.ismo-app.com.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement Général de l'AMF.

REMUNERATIONS

La politique de rémunération mise en place au sein de Wide Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM. Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

Cette politique de rémunération est revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Le dernier comité du 10/03/2022 a vérifié l'application de la politique et sa conformité avec les principes des directives susmentionnées.

I. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunération versées par Wide Asset Management (soit 7 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 232 490 € bruts. Ce montant correspond uniquement à des rémunérations fixes compte tenu du fait que Wide Asset Management n'octroie pas de rémunération variable.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice, 212 490 € bruts concernaient les « cadres dirigeants et les cadres supérieurs » (soit 5 collaborateurs au 31 décembre 2021), 20 000 € bruts concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 2 collaborateurs au 31 décembre).

2. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêts

Wide Asset Management s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation.

AUTRES INFORMATIONS

Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur à l'adresse postale de la société de gestion, par email ou directement depuis l'application ISMO :

Wide Asset Management
56, boulevard Pereire
75017 PARIS

e-mail : contact@wide-am.com / contact@ismo-app.com

Ces documents sont aussi disponibles sur le site : www.ismo-app.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

FCP ISMO DYNAMIC

56 Boulevard Pereire
75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts du FCP ISMO DYNAMIC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ISMO DYNAMIC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas

échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



2022.05.1

8 18:05:18

+02'00'

Jean-Luc MENDIELA

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/12/2021 en EUR

ACTIF

	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 921 432,42	491 393,59
Actions et valeurs assimilées		
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé		
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé		
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé		
Titres de créances		
Négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé		
Titres de créances négo-ciables		
Autres titres de créances		
Non négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé		
Organismes de placement collectif	1 921 432,42	491 393,59
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 921 432,42	491 393,59
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instrument s financiers à terme		
Opérations sur un marché régle-menté ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	33 091,20	20 350,09
Opérations de change à terme de devises		
Autres	33 091,20	20 350,09
COMPTES FINANCIERS	4 900,17	5 048,24
Liquidités	4 900,17	5 048,24
TOTAL DE L'ACTIF	1 959 423,79	516 791,92

PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 946 371,33	501 864,47
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 045,91	-4 538,29
Résultat de l'exercice (a,b)	-2 063,87	1 185,73
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 942 261,55	498 511,91
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	17 162,24	18 280,01
Opérations de change à terme de devises		
Autres	17 162,24	18 280,01
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	1 959 423,79	516 791,92

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		5,89
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 627,66	1 713,71
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	3 627,66	1 719,60
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	54,31	29,59
Autres charges financières		
TOTAL (2)	54,31	29,59
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 573,35	1 690,01
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	5 058,95	694,94
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 485,60	995,07
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-578,27	190,66
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-2 063,87	1 185,73

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013467081 - ISMO DYNAMIC PART S : Taux de frais maximum de 0,50% TTC

FR0013467099 - ISMO DYNAMIC PART I : Taux de frais maximum de 0,50% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part ISMO DYNAMIC PART I	Capitalisation	Capitalisation
Part ISMO DYNAMIC PART S	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	498 511,91	
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 814 723,86	546 874,62
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-588 201,96	-65 935,10
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 077,86	114,88
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-1 728,91
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-1 734,88	-784,50
Différences de change	38 807,36	-19 132,43
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	180 563,00	38 108,28
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	218 671,28	38 108,28
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-38 108,28	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 485,60	995,07
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 942 261,55	498 511,91

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							4 900,17	0,25
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	4 900,17	0,25								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	930 882,48	47,93						
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	36,69							
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	33 091,20
TOTAL DES CRÉANCES		33 091,20
DETTES		
	Rachats à payer	11 408,35
	Frais de gestion fixe	5 753,89
TOTAL DES DETTES		17 162,24
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		15 928,96

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part ISMO DYNAMIC PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	159 281,2965	1 814 723,86
Parts rachetées durant l'exercice	-48 687,8166	-565 490,68
Solde net des souscriptions/rachats	110 593,4799	1 249 233,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	129 390,5963	
Part ISMO DYNAMIC PART S		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-20,5850	-22 711,28
Solde net des souscriptions/rachats	-20,5850	-22 711,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	276,2686	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part ISMO DYNAMIC PART I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part ISMO DYNAMIC PART S	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
Part ISMO DYNAMIC PART I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4 413,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	
Part ISMO DYNAMIC PART S	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	645,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-2 063,87	1 185,73
Total	-2 063,87	1 185,73

	31/12/2021	31/12/2020
Part ISMO DYNAMIC PART I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-2 476,19	180,29
Total	-2 476,19	180,29

	31/12/2021	31/12/2020
Part ISMO DYNAMIC PART S		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	412,32	1 005,44
Total	412,32	1 005,44

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 045,91	-4 538,29
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-2 045,91	-4 538,29

	31/12/2021	31/12/2020
Part ISMO DYNAMIC PART I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 684,21	-1 662,33
Total	-1 684,21	-1 662,33

	31/12/2021	31/12/2020
Part ISMO DYNAMIC PART S		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-361,70	-2 875,96
Total	-361,70	-2 875,96

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2020	31/12/2021
Actif net Global en EUR	498 511,91	1 942 261,55
Part ISMO DYNAMIC PART I en EUR		
Actif net	192 185,52	1 597 064,75
Nombre de titres	18 797,1164	129 390,5963
Valeur liquidative unitaire	10,22	12,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,08	-0,01
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,01
Part ISMO DYNAMIC PART S en EUR		
Actif net	306 326,39	345 196,80
Nombre de titres	296,8536	276,2686
Valeur liquidative unitaire	1 031,91	1 249,49
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-9,68	-1,30
Capitalisation unitaire sur résultat	3,38	1,49

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
IRLANDE				
ISHARES BC EURO TREAS BOND	EUR	403	52 885,69	2,73
iShares EURO Corp Bond SRI UCITS ETF EUR (Dist)	EUR	8 850	46 281,08	2,38
ISHARES EURO INFLATION LINKED BOND	EUR	263	63 080,55	3,24
ISHARES EUROPE SUST SCREENED	EUR	4 793	311 017,77	16,02
ISHARES IV PLC ISHARES MSCI USA SRI UCITS ETF ACC	USD	25 034	309 402,81	15,93
iShares J.P. Morgan ESG EM Bond UCITS ETF USD (Acc)	USD	10 216	53 227,05	2,74
ISHARES SUST MSCI EM SRI	USD	39 267	289 659,73	14,91
ISHS EURO HIGH YLD CORP BD UCITS EUR DIS	EUR	1 343	137 858,95	7,10
TOTAL IRLANDE			1 263 413,63	65,05
LUXEMBOURG				
AMUNDI INDEX MSCI EURO S UCITS ETF DR A	EUR	3 533	274 545,90	14,14
BNP Paribas Easy MSCI USA SRI S-Series 5 Capped UCITS ETF Ca	USD	15 930	278 592,89	14,34
ISHARES EUR HY CORP ESG EURA	EUR	20 000	104 880,00	5,40
TOTAL LUXEMBOURG			658 018,79	33,88
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 921 432,42	98,93
TOTAL Organismes de placement collectif			1 921 432,42	98,93
Créances			33 091,20	1,70
Dettes			-17 162,24	-0,88
Comptes financiers			4 900,17	0,25
Actif net			1 942 261,55	100,00
Part ISMO DYNAMIC PART S	EUR	276,2686	1 249,49	
Part ISMO DYNAMIC PART I	EUR	129 390,5963	12,34	

7. ANNEXE(S)

Document d'Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ISMO DYNAMIC - Part S

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)
Ce FCP est géré par **Wide Asset Management**

Objectifs et politique d'investissement

Vous investissez dans un portefeuille investi dans différentes classes d'actifs, au travers d'une gestion profilée, afin d'obtenir une performance annuelle, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant :

Indicateur de référence : 75% MSCI World en Euro (dividendes nets réinvestis), 25% Barclays Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis), après prise en compte des frais courants.

Stratégie globale du FCP : Le FCP a pour objet la gestion d'un portefeuille investi essentiellement en ETF. Il est exposé, à travers ces ETFs, aux marchés actions, obligataires et monétaires européens et internationaux. Le FCP est géré dans d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 5.

Univers d'investissement : Les classes d'actifs indiqués retenues pour l'univers d'investissement représentent les plus grandes classes d'actifs : (actions des pays développés, actions des pays émergents, obligations d'états européens, obligations inflation européennes, obligations d'entreprises européennes, obligations des pays émergents).

Allocation : l'équipe de gestion détermine une allocation en termes d'exposition aux marchés actions, obligataires et monétaires qui peut s'éloigner des proportions de l'indicateur de référence, mais qui réplique un niveau de risque compatible avec l'objectif de gestion. Le fonds est composé essentiellement d'ETFs répliquant les indices sélectionnés. **Wide Asset Management** fait le choix d'investir sur des ETFs de façon à minimiser les incidences des stratégies d'investissement discrétionnaires et de bénéficier d'actifs liquides et transparents, de nature synthétique avec des frais de gestion bas.

Marchés Actions : L'exposition action du FCP sera comprise entre 60% et 100% de son actif à travers des ETFs actions des pays développés et/ou émergents. Le FCP ne détiendra pas d'actions en direct.

Marchés Taux : L'exposition du FCP sera comprise entre 0% et 40% de son actif à travers des ETFs obligataires. Il ne détiendra pas d'obligation en direct. Le FCP pourra ainsi être exposé à des obligations émises par des états développés ou par des organismes supranationaux européens, des obligations d'entreprises de la catégorie « Investment Grade » (expo max 30%), des obligations d'entreprises de la catégorie « High Yield » (titres spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- (S&P / Fitch) ou Baa3 (Moody's)) (expo max 20%), des obligations émises par des pays émergents (expo max 20%), ou encore des obligations indexées sur l'inflation ou foncières.

La décision d'acquiescer, de conserver ou de céder les produits de taux ne se fonde

pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité.

Marchés émergents : l'exposition sera au maximum de 20% pour les actions des pays émergents et de 20% pour les obligations émises par des pays émergents.

Les devises : Le fonds peut investir dans des ETFs libellés en US dollar. Le fonds est alors exposé à la devise à hauteur de la valeur de l'investissement.

Le FCP pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, le FCP pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Durabilité : La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement. La gestion privilégie les ETFs ayant des indices prenant en compte des critères ESG dans leur construction.

Le FCP est donc soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

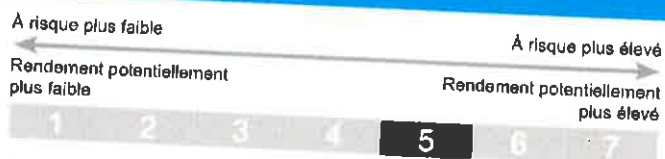
Durée de placement minimum recommandée : 5 ans.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour.

Profil de risque et rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et de risque auquel votre investissement est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FCP a un niveau de risque de 5, en raison de son exposition au risque de taux et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du FCP. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

